



Abus de personne en état de faiblesse

Par **nine**, le **14/11/2008** à **11:22**

Mon père est sous tutelle depuis le 15 septembre 2008. c'est moi qui a été désigné comme tuteur.rnJ'ai constaté que des sommes ont été relevé le 29 septembre 2008 avant que j'ai pu contacter les organismes financiers de la tutelle.rnMon père n'a pas pu faire ces transactions tout seul vu son état de santé. il a été accompagné par son amie. environ 3300 € ont été retiré en espèces que doit je faire sachant que chaque sortie doivent être justifiées et que je dois rendre des compte au juge des tutelles.rnMon père étant reconnu inapte, pourrai-je porter plainte pour abus de personne en état de faiblesse